

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CABORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

CABORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAYAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RÉGILIÈRES ..... 50 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires, de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CABORS		Départs de CABORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	1 h. 40 <sup>m</sup> soir.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX
5 » 10 » »	1 » 40 » »	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	3 » 56 <sup>m</sup> soir.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.
10 » » »	5 » 40 » »	2 » 51 <sup>m</sup> soir.	3 » 56 <sup>m</sup> soir.	4 » 22 <sup>m</sup> soir.	3 » 56 <sup>m</sup> soir.	4 » 22 <sup>m</sup> soir.	5 h. 51 <sup>m</sup> soir.
		7 » 34 <sup>m</sup> soir.	8 » 46 <sup>m</sup> soir.	9 » 28 <sup>m</sup> soir.	8 » 46 <sup>m</sup> soir.	10 h. 10 <sup>m</sup> soir.	10 h. 55 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

### AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 16 Novembre.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 novembre.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. de Bourgoing, élu à Cosne (Nièvre). Le bureau conclut à la validation. La commission d'enquête conclut au contraire à l'invalidation.

M. de Bourgoing rappelle que c'est la cinquième fois qu'il a été élu par cette circonscription, et à la dernière élection il a obtenu une majorité plus considérable que jamais. Il combat ensuite les griefs mentionnés dans le rapport de la commission d'enquête.

M. Brisson, rapporteur de la commission d'enquête, répond à M. de Bourgoing. L'élection est invalidée par 266 voix contre 181.

M. Floquet donne lecture d'un rapport de la commission d'enquête sur l'élection de M. de Fourtoul. Le rapport conclut à l'invalidation.

Le rapport examine d'abord diverses protestations formulées contre cette élection ; mais ce qui la caractérise c'est M. de Fourtoul lui-même. Ayant été le principal auteur de la candidature officielle, il n'a pas dû refuser pour lui-même les usages et les procédés qu'il appliquait dans toutes les circonscriptions de la France : nombreux avancements accordés dans la magistrature ; remplacement du commissaire de police par un inspecteur spécial, désigné par la sûreté générale. D'autres agents électoraux furent envoyés de Paris, notamment un journaliste, qui substitua son action à celle du sous-préfet. Il était muni de réquisitions en blanc. Des promesses furent faites à plusieurs communes. M. de Fourtoul s'attribua la construction d'un pont dont les fonds avaient été fournis par le ministère de M. Jules Simon. Dans un chantier de chemin de fer on lisait sur les poteaux : « Chemin de fer dû à M. de Fourtoul. » (Rires à gauche.)

Le rapport signale ensuite les tournées du sous-préfet, qui fut décoré le lendemain de l'élection. Tous les écrits de l'opposition étaient consignés à la poste. Les brochures étaient saisies en vertu d'une ingénieuse interprétation de la loi de colportage. Les journaux républicains ne circulaient pas. Le journal local était saisi. L'enquête révèle des arrestations arbitraires.

M. de Fourtoul dit qu'il est aux ordres de la Chambre pour discuter ce rapport, mais qu'il tient à opposer, dès à présent, les dénégations les plus formelles à l'ensemble du rapport.

L'ordre du jour est ainsi fixé : demain discussion de l'élection de M. de la Rochejacquin ; samedi, discussion de celle de M. de Mun ; lundi, de celle de M. de Fourtoul.

L'interpellation de M. Cazeaux sur les agissements du préfet des Hautes-Pyrénées est fixée à lundi.

M. Wilson dépose le rapport général sur le budget des dépenses.

M. Gambetta dit que le rapport général sur le budget des recettes sera distribué demain.

La discussion du budget commencera lundi.

La séance est levée.

Séance du 15 novembre.

L'élection de M. la Rochejacquin est invalidée par 300 voix contre 138.

Le *Moniteur universel* donne son adhésion à la République et explique ainsi sa conversion

aux institutions qui nous régissent :

« Nous avons voulu, voulu ardemment, que ce pays revint au gouvernement monarchique qui a fait sa gloire ; nous nous sommes efforcé de le convaincre que ce serait pour lui la solution la plus honorable et la plus rationnelle, celle qui garantit le mieux l'exercice de ce régime constitutionnel auquel nous sommes énergiquement attaché, parce que, sincèrement pratiqué, il est la sauvegarde et le frein de la liberté. Pour des causes indépendantes de notre volonté, il ne nous a pas été donné de pousser l'épreuve jusqu'au bout, et sans nous demander si elle aurait pu réussir, nous avons cherché, nous cherchons encore à tirer parti, au profit des institutions libérales, du gouvernement qu'elle nous a laissé.

« Ce gouvernement, c'est la République, non plus comme en 1848, il faut avoir la bonne foi de le reconnaître, une République menaçante pour la paix intérieure et incapable de se discipliner, de s'assouplir aux besoins et aux goûts de la société française ; non plus, comme au 24 mai, une République sans état civil, sans constitution, sans majorité, obligée, pour s'acclimater parmi nous, de déguiser jusqu'à son nom, mais une République ouvertement conservatrice, accessible à toutes les réformes, dont le destin dépend de la modération de ceux qui l'ont fondée, plus encore que de la patience de ceux qui l'ont acceptée ou subie, et qui est aujourd'hui soutenue et voulue par le pays. En face de ce gouvernement légal, ayant à sa tête un illustre soldat, que trouve-t-on ? Des partis monarchiques divisés entre eux, ne formant même plus une armée homogène ayant dû déchirer le drapeau de « l'union conservatrice » à l'ombre duquel ils ont essayé de marcher, et dont les rangs s'éclaircissent tous les jours.

« Si ce tableau est vrai, peut-il exister l'ombre d'un doute sur la conduite qui s'impose aux hommes modérés et de bonne foi ? Pour notre part, nous n'éprouvons pas ce doute, et nous voyons clairement ce que commandent le devoir et l'intérêt supérieur de la patrie. Les conservateurs libéraux peuvent donner un grand exemple à la France ; ils le lui doivent ; ils se le doivent à eux-mêmes. Nous voudrions préciser en quoi il consiste et démontrer en même temps qu'il appartient aux républicains d'en faciliter l'accomplissement.

### Le Manifeste des Droites sénatoriales

MM. LES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX.

En acceptant la délégation de son conseil municipal, chacun de vous a mesuré l'importance du vote qu'il émettra le 5 janvier prochain. Une question plus grave pourrait-elle être proposée à vos suffrages ? Vous aurez à décider si la majorité du Sénat sera changée, si cette assemblée après avoir été pendant trois ans une Chambre de résistance contre les innovations révolutionnaires, ne devra plus être, à l'avenir, qu'une Chambre d'enregistrement.

Avec une assurance factice et calculée, nos adversaires se flattent de triompher dans tous les départements, même dans ceux où leur échec est certain. Cette manœuvre, loin de décourager nos amis, ne fera qu'exciter leur ardeur.

Ne perdez pas un instant de vue le but que poursuit la politique des radicaux et celle de leurs auxiliaires.

Ceux-ci veulent conserver le Sénat, mais annuler son rôle constitutionnel. Ils sont d'avis qu'il faut diviser le pouvoir législatif entre deux Chambres dociles au même mot d'ordre. Ceux-là s'efforcent de conquérir la majorité pour faire servir cette majorité à la suppression du Sénat. Ils veulent aux deux Chambres substituer une Assemblée unique et toute puissante, car la Convention a toujours été, dans notre pays, l'idéal du parti révolutionnaire. Ainsi, de la Constitution dont ils se disent les défenseurs, ils demandent qu'on fasse disparaître les dispositions qui inspirent confiance aux hommes modérés.

Les années qui viennent de s'écouler ont cependant mis en relief la sagesse du Sénat. Entre les deux Assemblées, des dissentiments se sont élevés sur les mesures législatives qui ont été soumises à leurs délibérations ; c'était le droit du Sénat de défendre ses convictions, et c'est par un étrange abus des mots, par une singulière interprétation de la Constitution que ces dissentiments ont été appelés des conflits. Mais, quand le bon sens et l'intérêt public ont commandé aux deux parties des concessions, peut-on nier que, le plus souvent, c'est la majorité du Sénat qui a poussé l'esprit de conciliation jusqu'au sacrifice ?

Quoique le Sénat ait agi avec modération, la prévision de sa résistance a arrêté beaucoup de projets téméraires, et sa fermeté en a fait échouer qui avaient affronté le grand jour ou même obtenu un premier succès.

Si cette garantie venait à être détruite, vous verriez apparaître et triompher ce programme de politique radicale qui, malgré tout le soin qu'on met à le dissimuler, perce sous le voile de l'opportunisme.

Des discours récents, prononcés au milieu de manifestations broyantes, vous ont appris ce qu'on cherche à détruire ; nous savons ce que nous voulons défendre.

Quelque équivoque qu'on s'efforce de faire naître sur le sens du mot *conservateur*, personne ne s'y trompera, et chacun de vous saura reconnaître et exclure les candidats dont les desseins ont été dévoilés par les chefs du parti radical. Nous rappellerons les points principaux de leur programme :

Sous prétexte d'une hostilité imaginaire, ils veulent toucher à l'indépendance de la magistrature ;

Sous prétexte de combattre ce qu'ils appellent le cléricisme, ils veulent chasser la religion des écoles et entraver le service des églises et des temples, soit en supprimant le budget des cultes, soit en rendant impossible le recrutement du clergé ;

Sous prétexte de fonder la République, que cependant ils disent ouverte à tous, ils veulent exclure des emplois publics les fonctionnaires qui, par leur capacité, ont mérité de les obtenir et, par leurs longs services, mériteraient de les conserver ;

Sous prétexte d'introduire partout l'esprit libéral ; il fait pénétrer dans l'armée la discussion et, à sa suite, l'indiscipline ;

Sous prétexte de prévenir des conflits, ils veulent enlever à l'autorité militaire, pour les

soumettre immédiatement aux agents politiques des départements, ces rillantes légions de gendarmerie qui, jusqu'à présent, avec l'armée dont elles font partie, ont veillé impartialement à la sécurité de tous les citoyens ;

Sous prétexte de dégrèver les consommateurs des villes, ils veulent, par des recherches vexatoires, déterminer les revenus des propriétaires et les profits de l'industrie et du commerce, pour les frapper d'un impôt nouveau qui s'ajouterait aux taxes que payent déjà les mêmes revenus.

Vous ne voterez pas pour les candidats dont l'élection nous donnerait :

- Une magistrature sans indépendance ;
- Des écoles sans Dieu ;
- Des églises sans ministres du culte ;
- Une armée sans discipline ;
- Une gendarmerie soumise directement à l'autorité civile ;
- Un impôt nouveau et vexatoire sur le revenu.

Si vous avez à cœur d'arrêter ces entreprises, vous écouterez les instances pressantes que nous vous adressons pour la réélection des sénateurs conservateurs qui, pendant trois années, ont, par la constance de leurs votes, prouvé leur fermeté d'esprit et de caractère.

Le passé vous dit assez ce qu'ils seront dans l'avenir.

Dans la plupart des départements, l'accord s'est fait entre les fractions du parti conservateur, dès les premiers jours, sur les noms des sénateurs soumis à la réélection. Que partout on se hâte de suivre cet exemple. Que partout on oublie d'anciennes divisions pour se donner la main sur le terrain commun que nous offre la résistance au radicalisme.

Les gouvernements qui se sont succédé en France y ont laissé — c'est un honneur pour notre pays — des regrets et des amis fidèles.

Mais les préoccupations de parti doivent aujourd'hui être écartées. Il faut que nous marchions en rangs serrés, car nous avons devant nous des adversaires nombreux et disciplinés. Tous sont d'accord pour remanier nos institutions fondamentales, et, s'ils diffèrent d'avis, ce n'est que sur la durée de cette transformation.

Électeurs sénatoriaux

Vous repousserez et ceux qui veulent une destruction violente et immédiate, et ceux, non moins dangereux, qui veulent, comme ils le disent, « renverser lentement, mais sûrement ».

### REVUE DES JOURNAUX

Opinion de la Presse sur le manifeste des droites.

Le *Moniteur universel* approuve les rédacteurs du manifeste des droites du sénat, quand ils disent que le sénat ne doit pas devenir un simple bureau « d'enregistrement » des lois votées par l'autre chambre, et qu'il doit conserver le caractère de corps pondérateur qu'il tient de la constitution de 1875. « Mais, ajoute le *Moniteur universel*, nous regrettons de trouver à côté de ces justes et sages réflexions sur le rôle essentiel du sénat dans nos institutions, quelque exagération dans le tableau que le comité des droites trace du projet de ses adversaires de la gauche. Nous ne pouvons croire qu'un parti qui a choisi pour les trois sièges vacants du sénat les candidats que l'on sait, tende au bouleversement social, par la destruction de tout esprit

e discipline dans l'armée et par la suppression du budget des cultes. »

Aux yeux du Figaro, « ce manifeste répond suffisamment à ceux qui accusent les candidats conservateurs de vouloir supprimer la République : rien n'y dévoile ce noir dessein et, à ce titre, le manifeste serait de nature à dissiper les équivoques, si la bonne foi existait en politique. »

Le Soleil est d'avis que la résistance au mal n'est qu'une face de la politique active et qu'il eût été désirable d'en montrer l'autre face, qui est la poursuite du bien : « Après avoir dit ce qu'on ne veut pas, on doit dire ce que l'on veut, c'est seulement ainsi qu'un parti parlementaire s'affirme devant le pays. »

Récapitulons, s'écrie le Soleil : La constitution passée sous silence ; théorie du sénat, conflit hautement avoué ; évocation du péril social ; protestation contre la volonté de la France ; certificat de sagesse et de civisme délivré aux sénateurs sortants. Tel est le contenu de ce manifeste qui a coûté tant d'efforts aux meneurs de la droite. Il était digne de recevoir la signature des trois partis monarchiques qui n'ont plus même le courage de parler de leurs espérances au pays et qui cachent honteusement leur drapeau. Et pourtant il ne porte pas de signatures. »

Le Constitutionnel déclare que si M. Gambetta eut tort, dans son discours, d'accuser le sénat d'avoir fait maltraiter des conflits, les droits ont également tort de dire que si la majorité devenait républicaine, le sénat tomberait dans une sorte d'état de domesticité.

Ce Journal croit que la nouvelle majorité remplira, comme l'ancienne, le rôle qui lui a été assigné. Elle servira de contre-poids à la chambre, dont, par sa raison et sa sagesse, elle modérera les impatiences et les vivacités.

« On court, s'écrie la République française, à la fin de ce document, pour savoir qui la signé, et l'on ne trouve aucun nom pour répondre des étranges affirmations qu'il renferme. Quelle peut être la cause d'une pareille abstention ? Comment l'expliquer ? Faut-il croire que les auteurs ont cherché à se dérober à la responsabilité d'allégations qu'ils jugent inacceptables ? Faut-il penser que s'étant rendu compte de l'impossibilité qui les enveloppe et les accable, ils ont voulu épargner à leur œuvre le discrédit qui s'attache à leurs personnes ? Le fait est que le manifeste des prétendus conservateurs du sénat est anonyme ; que nul parmi les hommes en vue de la réaction ne s'est senti assez fort pour en porter l'honneur et le fardeau devant l'opinion : ce seul fait suffirait à montrer ce que vaut cette pièce aux yeux de ceux qui l'ont écrite. »

Le Journal des Débats fait remarquer que si le manifeste est absolument muet sur le programme électoral de la droite, par contre, il est d'une prolixité des plus exubérantes relativement aux desseins futurs des républicains.

« Il serait vraiment trop facile, ajoute le Journal des Débats, de détruire toutes ces imputations fausses et calomnieuses. Ce n'est pas même utile, car, après cette sombre énumération de tous les dangers que court la Société, le rédacteur anonyme du manifeste s'empresse d'ajouter que fort longue sera sans doute la durée de cette transformation dans les institutions fondamentales de notre pays. Le procédé

n'est pas des plus nouveaux. Il a déjà servi à plusieurs reprises, et notamment après le 16 mai. Le pays a répondu par les élections du 14 octobre. La réponse sera la même cette fois encore quoique la consultation doive avoir lieu sous une autre forme. Elle sera de plus définitive. »

INFORMATIONS

Le Français a reçu communication sur la note suivante :

Mgr l'évêque d'Orléans a institué pour légataire universel M. l'abbé Branchereau, de la Compagnie de Saint-Sulpice, supérieur de son grand séminaire. Il a légué ses papiers, ses manuscrits, lettres, etc., à M. l'abbé F. Lagrange, son vicaire général pendant vingt ans. Honoré de ce legs de confiance en possession de précieux documents, témoins assidus de la vie et des travaux de Mgr Dupanloup pendant tant d'années, M. l'abbé F. Lagrange se trouve comme désigné pour faire revivre sa mémoire. Il accepte ce devoir de piété filiale. Mais il considère que ce n'est pas seulement par lui mais par tous ceux qui ont connu et aimé le grand évêque, que cette vie doit être écrite. En conséquence, les personnes qui ont eu des rapports avec Mgr l'évêque d'Orléans, ou qui possèdent de ses lettres, sont priées instamment de vouloir bien rassembler ces lettres recueillir leurs souvenirs, et les communiquer à M. l'abbé F. Lagrange, pour l'aider dans la grande œuvre qui lui est comme imposée. Il ne sera fait du reste, de ces communications, que l'usage le plus discret.

M. Gambetta a reçu vendredi, à son hôtel de la Chaussée-d'Antin, les délégués ouvriers de la ville de Pithiviers, qui lui ont offert un magnifique chronomètre.

M. Gambetta les a remerciés avec effusion et leur a dit en les quittant : Votre chronomètre marquera bientôt l'heure de la victoire sénatoriale !

L'émotion des patriotes horlogers a été à son comble. L'orateur a dit en terminant : « Dites bien à vos chers compatriotes de Pithiviers que la République est plus assise que jamais ! »

On s'est séparé aux cris de : Vive Léon Gambetta ! Vive la République !

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Georges de Bercegol du Moulin, juge de paix à Orléansville, a été nommé (Journal officiel du 15 novembre), juge au tribunal de Bône.

Deux de nos compatriotes, M. Gustave Lar-

ville druse.

Néomie, la fille d'Esau, le banquier juif, prenait sa part de la joie naïve de sa compagne. Les deux jeunes filles, grandissant l'une près de l'autre, avaient senti augmenter encore l'amitié qu'elles s'étaient vouée mutuellement depuis leur premier âge.

Toutes deux, depuis le jour où je les avais vues, avaient augmenté en grâce et en beauté, et la jeunesse tenait largement les promesses qu'avait faites l'enfance. Victorine et Néomie passaient à juste titre pour les deux reines de beauté des populations chrétiennes et juives de Deir-el-Kamar.

Parmi les invités nombreux de M. Loiselay, se trouvaient deux Français, des jeunes gens arrivés récemment dans la ville des Druses. L'un habitait Damas et se nommait Olivier de Cast ; l'autre était un touriste amateur d'émotions fortes et des beautés de la nature : c'était le comte Henri de Villeneuve.

M. de Cast était un homme de, trente-cinq ans, grand, bien fait, fort distingué dans toute sa personne, et possesseur d'une physionomie fine, spirituelle, sympathique, et empreinte d'une expression de la rare énergie. Il portait à sa boutonnière le ruban de chevalier de la Légion d'honneur qu'il avait bravement gagné sur la terre de notre colonie d'Afrique.

Olivier était né en France, il y avait été élevé ; il était entré à Saint-Cyr à dix-huit ans, et, à vingt-deux ans, faisait partir du 4<sup>e</sup> chasseur d'Afrique en qualité de sous-lieutenant. Huit années bien employées, huit années de fatigues, de combats, d'expéditions, de services rendus au pays enfin, lui firent poser sur les épaules les insignes du grade de capitaine.

roomet, professeur au collège Stanislas, à Paris et M. Armand Linol, secrétaire particulier de M. Casimir Périer à l'instruction publique, viennent d'être nommés officiers d'Académie.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR.

On a distribué le 14 à la chambre des députés un projet de loi de M. Bardoux, portant création, dans chaque canton, et dans les cinq années qui suivront la promulgation de la présente loi, d'un enseignement primaire supérieur pour les garçons. Ces écoles seront de deux sortes, urbaines ou rurales. Sont dites urbaines, celles établies dans des communes, ayant plus de 3000 habitants.

Le maître chargé de la classe d'enseignement primaire supérieur devra être muni du brevet complet, et être âgé de 21 ans au moins. Ce brevet pourra être suppléé par les diplômes de bachelier-ès-lettres ou ès-sciences ou par le diplôme de l'enseignement spécial.

Nul élève ne pourra être admis dans les écoles d'enseignement primaire supérieur, s'il n'a atteint l'âge de 12, s'il n'est déjà pourvu du certificat d'études primaires, ou s'il n'a subi un examen spécial portant sur les matières de l'enseignement primaire élémentaire.

Dans les écoles rurales, le traitement du maître chargé de la direction de l'enseignement primaire supérieur sera au minimum de 2000 fr. ; celui de maître adjoint de 1500 fr.

Dans les écoles urbaines, le nombre des maîtres, sera de trois au moins, y compris le directeur. Le traitement du directeur sera, au minimum de 3000 fr. Celui de chaque adjoint de 2000 fr.

Le programme d'enseignement comprendra, outre les connaissances générales qui seront déterminées par un règlement spécial, des études préparatoires au commerce et à la comptabilité, la tenue des livres, les comptes courants et en participation, les principes essentiels du droit commercial et du droit civil, les éléments de la mécanique nouvelle (machines simples et composées, transmission et transformation des mouvements), les principales découvertes modernes et leurs applications scientifiques aux usages de la vie. On pourra, avec l'autorisation du Recteur, ajouter à ce programme, des connaissances se rapportant à l'industrie locale. Certaines suppressions ou additions pourront être opérées dans les programmes sous la réserve d'une autorisation préalable.

Nous devons ajouter que, d'après le même projet de loi, il pourra être annexé à l'école publique élémentaire de filles de l'une des communes de chaque canton, une classe d'enseignement primaires supérieur. La classe d'enseignement supérieur sera dirigée par une maîtresse pourvue brevet complet et âgée de 21 ans au moins. Le programme de cet enseignement sera déterminé par un règlement spécial. Il comprendra accessoirement des leçons de couture, confection et entretien du linge et des vêtements ; des notions sur l'hygiène de famille,

Olivier avait devant lui une belle carrière militaire, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son oncle, l'unique parent qui lui restait. Cet oncle, associé d'une maison de Marseille, résidait à Damas. Il avait fait sur une grande échelle le commerce du Levant, et il laissait une magnifique fortune dont son neveu était l'unique héritier. Mais pour réaliser cette fortune, éparse dans la Syrie et dans la Turquie d'Asie, il fallait se rendre sur les lieux, et consacrer quelques années à recueillir l'héritage.

M. de Cast, contraint par les circonstances, donna sa démission et partit pour Damas. A l'époque où nous le trouvons à Deir-el-Kamar, il touchait à la fin de sa tâche pénible et laborieuse, et il comptait, après quelques mois encore de séjour, pouvoir retourner dans cette belle France qu'il regrettait.

Henri de Villeneuve était, lui, l'un de ces heureux, de la terre nés sous une brillante étoile, et n'ayant d'autres soucis en ce monde, que celui de s'y laisser vivre. Henri était riche, instruit, vigoureusement constitué, fort beau cavalier, et avait trente mille livres de rente à dépenser pour le seul bien-être de sa personne.

Las de la vie oisive de Paris, il avait résolu d'employer quelques années et quelques billets de banques à visiter les bords de la Méditerranée, et il avait dit adieu aux plaisirs de la capitale pour venir au loin chercher provision d'aventures, Henri et Olivier se connaissaient. En quittant Smyrne, Henri était venu au Bayrouth, et il avait écrit à M. de Cast son intention d'aller le visiter à Damas.

Olivier était accouru au Bayrouth, avait accueilli son ami avec une joie sincère, et avait voulu se faire son cicérone pour le temps de son séjour en Syrie.

sur l'économie domestique et rurale ; la tenue des livres, le dessin linéaire et d'ornement appliqué au travail des femmes, le chant.

Procès-verbal a été dressé pour rébellion contre des agents de police, à un nommé Flaujac Amable, de Cahors ; cet individu a été condamné pour ce fait, par le tribunal correctionnel, à un mois d'emprisonnement.

Deux boulangers de la ville ont été condamnés, par le tribunal correctionnel, un à 25 fr. d'amende, l'autre à 50 fr. pour tentative de tromperie sur le poids du pain.

16 condamnations pour contraventions diverses, ont été prononcées par le tribunal de simple police, à l'audience du 12 novembre courant.

Une circulaire ministérielle a fait connaître que les militaires de l'armée de terre, envoyés en congé en attendant l'époque de leur passage dans la réserve pouvaient se marier sans autorisation.

Cependant, des jeunes gens de la 1<sup>re</sup> ou de la 2<sup>e</sup> portion du contingent, renvoyés dans leurs foyers avant l'époque de leur passage dans la réserve de l'armée active, s'adressent fréquemment à l'autorité militaire pour obtenir l'autorisation de contracter mariage ; afin de faire cesser les doutes qui se produisent à ce sujet, M. le ministre de la guerre vient de rappeler cette circulaire, et de lui donner la plus grande publicité.

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision relative aux engagés conditionnels d'un an, en vue de préparer un complément de ressources jugé nécessaire pour assurer le recrutement du cadre des officiers de réserve.

Par suite de cette décision, qui n'a toutefois qu'un caractère provisoire, il a été arrêté à l'égard des engagés conditionnels qui passent dans la disponibilité :

Que 1/4 de l'effectif dans l'infanterie et l'artillerie et 1/6 dans la cavalerie, le train d'artillerie et le train des équipages militaires, seraient pourvus du grade de sous-officier au moment où ils quitteront le corps dont ils font partie.

Ce grade de sous-officier ne sera conféré qu'aux engagés conditionnels qui seront déjà en possession des galons de caporal ou de brigadier.

Enfin, les engagés conditionnels méritants qui ne seront pas en position d'être nommés sous-officiers au moment de leur départ, seront pourvus du grade de caporal ou de brigadier au moment de leur passage dans la disponibilité.

On sait que les Conseils généraux, appelés à donner leur avis sur la question du rétablisse-

Tous deux s'étaient mis en route, et, avant d'atteindre Damas, Olivier avait voulu qu'Henri visitât Deir-el-Kamar.

Des relations d'affaires qu'Olivier avait eues précédemment avec M. Loiselay l'avaient mis en rapport avec la charmante famille de mon hôte et bientôt les liens d'une affection réciproque, et sincère, avaient remplacé entre les deux hommes les froids échanges d'affaires commerciales.

En arrivant à Deir-el-Kamar, Olivier avait donc conduit son ami dans la famille de M. Loiselay, laquelle avait accueilli Henri de Villeneuve avec l'empressement le plus flatteur, si bien même que le séjour d'Henri, qui devait primitivement se borner à une seule semaine, s'était prolongé déjà de plus d'un mois, sans que personne songeât à s'en plaindre.

Henri, qui entourait madame Loiselay des soins les plus assidus, qui témoignait un empressement du meilleur goût auprès de Victorine et de Néomie, qui prenait un plaisir évident à causer le soir avec son hôte, Henri ne parlait pas de son départ.

« Je crois que M. de Villeneuve a l'intention de partir la semaine prochaine, » avait dit un jour madame Loiselay à Victorine et Néomie, qui toutes deux travaillaient près d'elle.

Victorine était devenue aussitôt rouge comme une grenade en fleur et deux larmes avaient brillé au bout de ses longs cils.

Néomie n'avait pas même tressailli, mais quelques instants, après, elle quittait la demeure de madame Loiselay en se plaignant de maux de tête violents.

FUUILLETON DU JOURNAL DU LOT

16 novembre 1878 (6)

Correspondance Littéraire de FAYRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

Dix gamins parisiens courant sur notre pavés, font vingt fois plus de vacarme que cent Orientaux fou-

lants leur sol vierge.

Ce silence, gros de menaces mystérieuses, jetait une vague et poignante inquiétude parmi la population maronite et la population chrétienne des consuls européens.

Il y avait fête cependant, ce soir-là, dans la demeure de M. Loiselay, mon ancien hôte de Deir-el-Kamar. Victorine venait d'atteindre sa dix-huitième année, et ses parents avaient voulu célébrer la date anniversaire de sa naissance en réunissant autour de leur fille bien-aimée tous leurs amis de la

ment des tours, se sont montrés en grande majorité, favorables à la mesure. Toutefois, beaucoup de ces assemblées ont demandé qu'on en revint pas purement et simplement à l'ancien régime, mais qu'on en atténuât les inconvénients en allouant au filles-mères indigente des secours assez larges pour leur permettre d'élever elles-mêmes leurs enfants. Par ce moyen, on pourrait arriver à diminuer le nombre des abandons de nouveau-nés, qui va sans cesse en augmentant. L'administration, nous assure-t-on, est favorable à cette combinaison, qui aurait pour conséquence de sauvegarder tous les intérêts en présence.

On écrit de Narbonne, 11 novembre : Un désastre financier très important vient de mettre en émoi tout le pays de Lézignan. C'est avec une stupeur profonde qu'on a appris la ruine de l'étude de M. Théron, notaire, qui avait joui jusqu'à ce jour de la confiance et de la considération générales. Le passif dépasserait un million. M. Théron étant mort depuis quelques mois déjà, il nous est impossible de déterminer la part personnelle qui lui incombe dans ce désastre posthume.

On écrit de Mende, 9 novembre : La neige est tombée, la semaine dernière, cinq jours de suite à Saint-Alban. Elle a formé des amas considérables sur la route de Sainte-Eulalie, mais sur le territoire du Faubourg, elle n'a pu tenir longtemps; elle a totalement disparu.

Le triple assassinat d'Allemands.

DÉTAILS COMPLETS.

On écrit de Marmande, 12 novembre, au journal de Lot-et-Garonne :

J'ai l'honneur de vous adresser, au sujet des assassinats d'Allemands, les renseignements suivants :

Sur le versant des coteaux qui bordent la riante vallée du Dropt, à l'extrémité de la commune d'Allemands et sur la lisière de celle de Poysserampion, habitait la famille Laprade qui se composait de quatre personnes : Laprade père, âgé de 44 ans; Marie Chaumès, son épouse, âgée de 38 ans; Laprade fils, âgé de 20 ans, et la grand-mère paternelle de ce dernier, âgée de 84 ans. Leur maison se trouve isolée et placée dans un site à demi-sauvage. Laprade père, sa femme et la vieille grand-mère exploitaient une petite propriété, dont le produit était plus que suffisant pour subvenir à leurs besoins.

C'était des gens qui, par leur travail et une économie bien raisonnée, étaient arrivés à posséder une certaine aisance.

Laprade fils exerce la profession de cattrérier. C'est un garçon taillé en hercule, aimant le jeu, fréquentant les cabarets, ne vivant pas en trop bonne intelligence avec sa famille.

Lundi matin, 11 du courant, Laprade fils sortit de chez son père, en criant, en appelant au secours et disant qu'il venait de trouver son père, sa mère et sa grand-mère assassinés.

M. Montaud, maire d'Allemands, prévenu aussitôt, envoyait chercher les gendarmes de Miramont, qui arrivaient quelques instants après.

Pendant ce temps, un voisin, qui était accouru sur le lieu du crime, remarquait dans une mare d'eau, située au fond d'une carrière, une crosse de fusil qui surnageait à la surface; en voulant la retirer de l'eau, il s'aperçut que cette crosse était brisée et ramena avec elle les canons d'un fusil double, qui étaient retenus à la crosse par une bretelle.

Les débris de cette arme furent remis à la gendarmerie qui reconnut bientôt que c'était le fusil de Laprade fils, ce qui ne fut pas dénié par ce dernier. En présence d'un tel indice, Laprade fils, fut mis en état d'arrestation.

Prévenus par dépêche télégraphique, M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction, accompagnés d'un commis-greffier et assistés de M. le docteur Conord, de Marmande, arrivaient sur le théâtre du crime et commençaient leurs investigations.

Ils pénétrèrent dans la maison, où un spectacle affreux les attendait. Au milieu d'une mare de sang gisaient les trois cadavres du père,

de la mère et de la grand-mère.

Le père était renversé, la face tournée contre terre; sa femme semblait avoir les regards tournés vers une porte intérieure de la maison; la bonne vieille était étendue, la face presque dans le foyer. M. le docteur Conord, assisté de M. Chambon père, docteur en médecine à Allemands, commença l'autopsie des cadavres.

Il résulte du rapport des médecins que lorsque les victimes ont été frappées, elles se trouvaient placées devant le foyer et assises dans l'ordre suivant : le père à gauche, la grand-mère à droite et la femme Laprade au milieu.

Le père et la mère ont d'abord été frappés par un coup de feu et la grand-mère a été assommée à coups de crosse, et c'est probablement en accomplissant cette horrible besogne que l'arme s'est brisée entre les mains de l'assassin.

De crainte que la mort ne veuille pas de ses malheureuses victimes, l'horrible bourreau s'est acharné sur elles, et armé d'une serpe il a frappé avec une rage telle qu'on ne compte pas moins d'une vingtaine de blessures sur le corps du père; de huit à dix sur celui de la mère et de cinq à six sur celui de la vieille grand-mère.

Laprade fils, mis en présence des restes mutilés des membres de sa famille, est resté impassible et a nié être l'auteur du crime. Il a feint un instant d'être ému, mais pas une larme n'est venu mouiller ses paupières. On n'a pu obtenir de lui que la version suivante :

Il aurait passé une partie de la journée du dimanche à la chasse; à trois heures du soir il serait rentré chez lui et en serait ressorti à quatre heures, après avoir mangé le produit de sa chasse. A cette heure-là et en quittant la maison, il serait allé dans les bois tendre des lacets pour prendre des lièvres, et se serait retiré à sept heures du soir dans la maison d'un voisin nommé Bofferron, où il aurait passé la nuit.

Mais il est facile de voir que sa version n'est pas véridique.

Il est bien vrai en effet qu'il a couché chez Bofferron, mais il n'y est arrivé qu'à huit heures un quart.

D'autre part, l'examen médico-légal fait par les docteurs, constate que les victimes sont mortes à huit heures, et il ne faut que dix minutes au plus pour franchir la distance qui sépare la maison Laprade de celle de Bofferron.

Laprade fils est arrivé aujourd'hui, à six heures du soir, à Marmande et a été incarcéré à la maison d'arrêt. Avant d'entrer, il s'est tourné vers les gendarmes, et là, en présence d'une foule nombreuse, il s'est écrié : « Aujourd'hui vous m'enfermez, mais bientôt on m'ouvrira les portes de cette prison, car mon innocence ne tardera pas à éclater. »

Cet horrible forfait a jeté l'épouvante dans la contrée; les populations sont consternées et, si la culpabilité de Laprade fils vient à être établie, notre arrondissement, d'habitude si calme et si paisible, aura fourni son contingent aux causes célèbres et produit un monstre de plus.

DÉGRADATION D'UN OFFICIER A ORAN

L'Echo d'Oran rend compte dans les termes suivants, d'une triste cérémonie relative à la dégradation militaire du malheureux officier comptable Tubert, qui a été condamné tout récemment à une peine afflictive et infamante, pour faux en matière d'administration et vol, au préjudice de l'Etat, de deniers dont il était comptable.

Dès neuf heures moins un quart, des détachements de tous les corps de la garnison gravissent les rampes de la Casbah et viennent prendre position sur le terrain où devait avoir lieu la parade d'exécution. Des dames élégantes et un certain nombre de privilégiés, appartenant à l'élément civil, avaient pu franchir le seuil de la grille du quartier et s'étaient groupés sur les talus avoisinants, envahis déjà en partie par les militaires qui n'étaient pas de service. A la droite des troupes, immédiatement après la musique du 2<sup>e</sup> zouaves, nous remarquons un détachement de la 2<sup>e</sup> section d'infirmiers militaires, corps auquel appartenait le condamné Tubert. De la place où nous sommes, nous le voyons sortir de la cour des conseils de guerre et s'avancer lentement entre quatre hommes de

garde. La barbe noire qu'il portait tout entière à l'audience a été complètement rasée, et l'on n'aperçoit plus, sous son képi négligemment rejeté en arrière, qu'un visage terreux. Il porte la petite tenue des officiers d'administration et va se placer, sur un signe du chef de son escorte, en face du peloton d'ordre, à quelques pas de lui, à sa gauche et sur le même alignement, se tient l'adjudant commis-greffier de service. Tout à coup un sabre se lève, les tambours ouvrent un ban, les troupes portent les armes, le condamné se découvre et, au milieu d'un profond silence, le greffier donne à haute et intelligible voix lecture du jugement qui a condamné l'officier d'administration Tubert à cinq années de travaux forcés, à la dégradation militaire et à la déchéance du port de la médaille commémorative de la campagne du Mexique et des insignes de l'ordre de la Guadeloupe. M. le major de la garnison s'approche ensuite de M. Tubert et prononce à son tour la formule sacramentelle : « Vous êtes indignes de porter les armes; au nom du peuple français, nous vous dégradons! » Le condamné semble faire un grand effort sur lui-même et demeure silencieux et impassible, lorsqu'un sous-officier de zouaves lui arrache une partie des broderies et des boutons de sa tunique et lui enlève sa croix et sa médaille; il continue de rester immobile, en voyant jeter à terre, devant lui, par le major de la garnison, l'épée qu'il n'est plus digne de porter. Cette formalité accomplie, Tubert passe devant une partie des troupes et se dirige vers un fourgon d'ambulance qui l'attend à quelques pas de là.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 16 novembre.

Naissances. Manié, Charles, Place au Bois. Parot, Alexandre, rue Valentré. Kremer, Léon, rue des Augustins. Lescale, Jean, rue Nationale.

Mariages. Bailly, Ernest, et Estradel, Madeleine.

Décès. Roulet, Adéline, 8 ans, rue du Château. Sers, Marguerite, 77 ans, rue Ste-Barbe. Calabresi, Joseph, 10 mois, rue des Boulevards. Dajean, Marie, 60 ans, rue Donzelle. Chazarenne, Anne, 87 ans, rue des Capucins. Parot, Alexandre, 3 jours, rue Valentré. Sers, Jeanne, 80 ans, rue Monton.

Pour la chronique locale, A. Layton

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 16 novembre.

Résultat du scrutin pour l'élection de trois sénateurs inamovibles. Sont élus : M. Baragnon, par 137 voix, M. Oscar de la Vallée, par 141, M. d'Haussonville, par 138. Votants, 269, majorité, 135.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Valeurs diverses and Closures. Rows include Rente 3 p. %, Rente 3 p. % amortissable, Rente 4 1/2 p. %, Rente 5 p. %, Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

Table with 3 columns: Valeurs diverses, CLOTURE du 15 nov., CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

VARIÉTÉS

VIENNES CHANSONS QUEREYNOISES. (Suite). DE BON MATIN ME SUIS LEVÉ. Elle est dans le genre de la précédente. Elle renferme quelques expressions très-gracieuses; ainsi l'albêto

(la petite aurore) l'ayguetto, l'herbeto, la testo. Elle est aussi très-réputée.

De bon matin me suis levé
Don daine, vive l'amour!
Plus matin que l'albêto.
Dans mon jardin je suis entrée,
Don daine, vive l'amour!
Pour culir la bioletto.
Mais non n'ey pas gayré culi,
Don daine, vive l'amour!
Ma mère m'appelleio.
Fillo Tsano, bénez, bénez,
Don daine, vive l'amour!
Bous cal an'à l'ayguetto.
Mayré, l'aygo n'es pas tant louin,
Don daine, vive l'amour!
Séray ta léou tournado.
Surtout s'abias moun bel ami,
Don daine, vive l'amour!
Sérioi ta léou tournado.
Fillo Tsano, betso lou en lay,
Don daine, vive l'amour!
Que coutso sur l'herbeto.
You destaquî moun damantal,
Don daine, vive l'amour!
Lou yaî mès sur la testo.
Hélas, moun Diou! qual es aco,
Don daine, vive l'amour!
Qui tourmento ma testo.
Moun bel omit, counessés pas,
Don daine, vive l'amour!
La Tsano tant aymado.
Ma tant aymado non sés pas,
Don daine, vive l'amour!
Tsamaî you t'ey aîmado.
Hélas douc et qué farey you,
Don daine, vive l'amour!
Dé mas belos raoubéto.

ME SUIS MISE EN DANSE

Chanson de danse, sans intrigue. Elle est complète quoique très-courte. Elle a beaucoup d'entrain et sert surtout pour danser des rondeaux, par exemple quand on a fini le travail de la despéoucado.
Me suis mise en danse avec deux amans (bis)
Avec deux amans, tant jolie mie,
Avec deux amans, tant jolie man.
Lou qué may maymabo, mé sarro la ma (bis),
Mé sarro la ma, tant jolie mie, mé sarro la ma,
tant jolie-man.
Galant, sé m'aymabés, coumo fas semblant, (bis)
Coumo fas semblant, tant jolie mie, etc.
Pourtarios libréio dé quauqué riban, (bis)
Dé quauqué riban, tant jolie mie, etc.
Né porti un dérousté, l'aoutré bert et blanc, (bis)
L'aoutré bert et blanc, tant jolie mie, etc.
Un per Pentocousto, l'aoutré per St-Tsan, (bis)
L'aoutré per Saint-Tsan, tant jolie mie, etc.
L'aoutré, per tas nouétois, bello, quand séran,
Bello, quand séran, tant jolie mie,
Bello quand séran, tant jolie man.
DAYMARD.
(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes).

COMPAGNIE D'ASSURANCES MILITAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME A PRIMES FIXES
Capital : CINQ MILLIONS
Cette Société a pour objet d'assurer un capital aux militaires et marins français blessés soit en temps de paix, soit en temps de guerre, et dont les blessures, les maladies ou infirmités auront motivé une gratification, une pension de l'Etat, ou un simple congé de réforme. Elle étend également sa garantie aux marins pendant la durée de leur service, aux gendarmes, sapeurs-pompier enrégimentés, douaniers, gardes-forêtiers, gardes-municipaux, agents de l'octroi, etc., et en général à toutes les personnes inscrites sur les contrôles des ministères de la Guerre et de la Marine, et autres administrations publiques, exposés à raison de leurs fonctions, de leurs travaux ou de leurs professions, à tous accidents leur donnant droit à une gratification, à une pension ou à un congé de réforme. En cas de mort accidentelle de l'assuré pendant la durée de son service, le capital qui lui était assuré est dû à ses héritiers. Le droit à la prime ne peut être arbitrairement réglé. C'est l'Etat qui le confère; devant ce droit, la Compagnie s'incline. C'est la seule Compagnie en France qui procède ainsi. Pour s'assurer, s'adresser à M. PANOUZE, capitaine en retraite, faubourg Labarre. On demande des agents cantonaux.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants... Revalésière

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès... 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os...

Dyspepsie, M. J.-J. Noël de Thullies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie...

(55) ans toutguérison était impossible, a été totalement guéri des darts par l'usage de la Revalésière... N° 49, 871: M<sup>me</sup> Marie Jolie...

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine... En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 25...

de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le Jury des récompenses à l'Exposition universelle de 1878 a décerné la Médaille d'Or à M. Haffner (Pierre), fondateur de l'importante fabrique de Coffres-Forts tout en fer et Coffres-Forts-meubles...

POUR AVOIR DEUX BILLETS DE LA LOTERIE NATIONALE

Et recevoir pendant tout une année LA GAZETTE DES TIRAGES Journal financier, le plus complet et le mieux renseigné...

Chacun sait combien le godron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas,

soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de godron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingéieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malade, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le godron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de godron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispensé de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de godron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences, M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

J. LARRIVE Mercier à Cahors, vend: Les MACHINES A COUDRE par excellence LES MACHINES FRANÇAISES et sans rivales de HURTU ET HAUTIN Brevetées en France et à l'Étranger qui ont obtenu pour leur supériorité...

CHACUN CHEZ SOI peut très facilement et rapidement ARGENTER, d'une façon durable, tout objet en cuivre, bronze, etc., RÉARGENTER le Ruoltz et le Plaqué usé, avec le Blanc d'argent pur, de M. MARTY, 9, rue Saint-Hilaire, à Toulouse.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE. EAUX-BONNES B. Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 Octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coryza, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Préviend sûrement la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

VICHY Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont précieuses contre les digestions difficiles.

PARAITRA Dimanche 17 Novembre L'ARGENT JOURNAL FINANCIER Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers 99, rue Richelieu, à PARIS Paraisant tous les Dimanches par an 4 francs

MAISON ABEL PILON Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-ÉDITEUR CINQ FRANCS PAR MOIS EXTRAIT DU CATALOGUE Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître, 16 volumes brochés. 600

LA NATIONALE Compagnie d'Assurances sur la Vie ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 48 Anciennement Compagnie Royale FONDS DE GARANTIE: 150 MILLIONS ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

GAZETTE DE PARIS Le plus grand des Journaux financiers SEPTIÈME ANNÉE Parait tous les Dimanches. 4 FRANCS Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ABONNEMENTS D'ESSAI 2 Fr. Première Année

Etablissement Horticole A côté de l'Evêché, à Cahors (Lot). Le Sieur VINCENS, Pépiniériste-Horticulteur Prévient sa nombreuse clientèle qu'il a disponible pour l'année 1878 et 1879, un grand Assortiment d'Arbres Frontiers, d'Ornements et d'Agréments, Plantes de serres et de pleine terre, Graines potagères et fourragères, Oignons à fleurs, de provenance hollandaise, le tout en très beaux sujets et belles variétés à de bonnes conditions. Il se charge, comme par le passé, de toutes sortes de tracée et plantations. Établissement visible tous les jours. Entrée libre. Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS. Prix modérés Tenu par GALLIOT 87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord. Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle, PARIS.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Blamath PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix